

COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS

Compte-rendu du

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 24 Février 2022

Présents : J.F. LE GALL, S. RUBEUS, N. GRELEPOIX, P. LE BALCH, Y. LE CREFF, G. LAGADEC, A. LE FOLL, D. LE GUEN, P. LE GALL, M. DUEDAL, C. CHAVANON, F. PICHOURON, B. LE GUYADER, L. LE GUEN

Absents:

Secrétaire de séance : B. LE GUYADER.

Rythmes scolaires pour la rentrée 2022

Le Conseil municipal à l'unanimité valide l'organisation du temps scolaire sur quatre jours suivant les horaires suivants :

Tous les matins de 08h50 à 12h00 et toutes les après-midis de 13h30 à 16h20. Pause méridienne de 12h00 à 13h30.

Convention avec le département pour le carrefour entre la RD11 et la RD88

Le conseil municipal à l'unanimité valide la cession de la parcelle F217 au Département. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention avec le Département ainsi que toutes les pièces s'y rapportant. La couche de roulement sera à la charge du département.

Projet éolien du groupe Aspiravi

L'installation d'un mât de mesure est validée par 13 voix POUR et 1 Abstention

Questions diverses

Lot lotissement des Genêts.

Le Maire lit au conseil municipal un courrier de Monsieur et Madame AMOURET se trouvant confrontés à un problème de remblai sur leur terrain au lotissement des Genêts. Cela a engendré un surcout du terrassier pour faire les fondations. Le conseil municipal à l'unanimité valide une indemnisation du préjudice à hauteur de 2500.00€.

PLB

N. GRELLEPOIX fait un appel à toutes les bonnes volontés. Une réunion est prévue le 09/03 à 19h00.

Travaux

N. GRELLEPOIX fait un point sur les travaux. Concernant la bibliothèque le chantier suit son cours tant en terme de délai que de coût.

De même le chantier de la chaufferie bois se poursuit. Il y a un souci d'étanchéité sur le silo qui ne gêne en rien le raccordement.

M. DUEDAL demande quand les bâtiments communaux seront raccordés au réseau. Les entreprises ont été relancées.

Chicanes route de Plouaret

Le devis pour les chicanes est en cours.

D. LE GUEN précise que la propriétaire des anciennes allées de boules serait d'accord de vendre ce terrain afin de créer des places de parking.

A. LE FOLL suggère de prendre des bordures en plus pour limiter la vitesse au carrefour de la Vieille Côte.

Aménagement du Bourg

C. CHAVANON informe que l'engazonnement des places de parking se fera le lundi 27/02. Le stationnement ne sera pas autorisé pendant 3 semaines au minimum.

J.F LE GALL évoque le problème des places de parking au niveau du saint Emilion côté route du Dresnay au bout de l'église. L'architecte sera interpellé sur cette problématique.

M. DUEDAL indique que cela avait été signalé lors d'une précédente réunion.

 L. LE GUEN évoque la dangerosité de la priorité à droite route de Keroué. Les services du département ne sont pas favorables à l'installation de miroir d'une manière générale. JF LE GALL indique qu'il faut attendre que les nouvelles pratiques de conduite s'installent avant d'envisager quoique ce soit.

 A. LE FOLL demande quand sera faite la réception des travaux du parking de l'école. P. LE GALL indique qu'il reste des plantations à faire ; le parking sera mis en service lorsque tout sera fini. D. LE GUEN indique qu'il y aura des panneaux à installer au parking (sens interdit).

 Le Maire informe que Charlotte HOGG prendra ses fonctions le 01/03 à l'agence postale.

 D. LE GUEN informe le CM avoir été interpellé par Madame MARTIN, locataire du logement situé au 1 Rue de la Vieille Côte concernant les problèmes d'humidité et les prélèvements de son loyer. N. GRELLEPOIX indique que cette dernière a missionné un expert en assurance pour une expertise contradictoire qui a révélé qu'il n'y avait pas de gros travaux à prévoir. Les artisans ont été contactés.

- ✚ A. LE FOLL informe le CM du vote de la loi 3DS concernant la dénomination des lieux dits. Aucune information de l'Etat n'a pour l'instant été transmise en mairie. Le fichier d'adressage a été mis aux normes demandées par les services de LTC.
- ✚ A. LE FOLL informe le CM que beaucoup d'administrés s'interrogent sur les prochaines phases d'aménagement du bourg. Les études seront à mener afin de mettre d'accord les services de l'état. S. RUBEUS informe que le budget ne permettra pas de mener les études en 2022.
- ✚ A. LE FOLL évoque le tas de gravats en haut du cimetière. Il y a maintenant de l'enrobé et des gravats divers (caniveaux en béton, regards en béton).
- ✚ D. LE GUEN demande pourquoi l'éclairage public est éteint à 21h30. JFLG indique qu'il s'agit d'une volonté afin de faire des économies d'énergie.
- ✚ L. LE GUEN informe le CM que Madame LEJEUNE demande une suite donnée à son courrier. JF. LE GALL indique que le courrier de réponse est en cours de rédaction.

Le Maire,

Jean-François LE GALL